

Le Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil Municipal des Enfants
Le Conseil Municipal des Enfants

Après deux ans de fonctionnement, le Conseil Municipal des Enfants a été renouvelé et une nouvelle équipe a été élue le dimanche 4 décembre 2011.

12 enfants de 8 à 12 ans ont choisi de participer à la vie sociale de la commune en proposant leurs projets aux aînés.

Sont déclarés membres du Conseil Municipal des Enfants d'Ychoux:

- BAILLEUX Lilou
- BATISTA Mathilde
- BLANC Anaïs
- CABANAC Dorian
- CHAMBERLIN Emelyne
- ECHANIZ Valentin
- GAHOUACHI Hajar
- MARAIS Noa
- MARAIS Mathilde
- MARSSAOUI Mounir
- MORICET Yannis
- SEGAUT Gabrielle





Le Conseil Municipal des Enfants se veut être;

- Un moyen d'apprentissage actif de la citoyenneté
- Une reconnaissance du droit d'expression de l'enfant dans la cité

De quelle manière?

- En associant les enfants à la vie communale
- En les faisant travailler sur des dossiers d'intérêt public

Quel principe?

Celui de la laïcité. En effet, Le Conseil Municipal des Enfants se doit d'être indépendant de tout mouvement politique, syndical, religieux, etc?

Quel fonctionnement?

Le Conseil municipal des Enfants fonctionne uniquement durant l'année scolaire.

Les réunions de travail sont organisées en semaine (après la classe de 17h00 à 18h00), selon le rythme d'une réunion mensuelle.

Il est constitué d'un nombre déterminé d'enfants (12 maximum) devant résider à Ychoux et être scolarisés en classe CM1, de CM2 et de 6

ème .

Chaque conseiller est élu démocratiquement pour une durée de 2 ans, par les enfants des

établissements scolaires concernés.

Non

